

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 AVRIL 2016

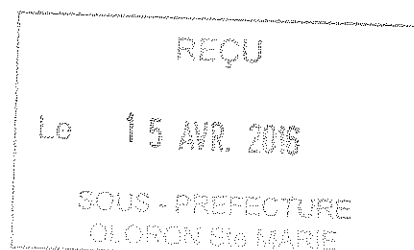
Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs :
Madeleine COIG à Joseph LEES
Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER
Jean-Jacques DALL'ACQUA à Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL à Maïté POTIN
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM
Bernard UTHURRY à Aimé SOUMET
Aurélie GIRAUDON à Robert BAREILLE

Excusés : France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Hervé LUCBEREILH, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 160407-22-DEV-

VENTE DE L'ANCIENNE PEPINIERE



M. LACRAMPE souligne que la nouvelle Pépinière d'entreprises construite sur le parc d'activités Pierre Lanneretonne est opérationnelle depuis plus d'un an. Cependant, force est de constater, que la conjoncture actuelle ne facilite pas la location des bureaux et ateliers.

Aussi, le bureau Communautaire a décidé de surseoir à la deuxième phase de l'opération qui concernait la réhabilitation des anciens bâtiments acquis à la ville d'Oloron en 2014.

Monsieur Jérôme POYER, gérant de l'entreprise POYER PERE ET FILS, nous a fait part de son intention de se porter acquéreur de ces locaux pour un montant de 130 000 €, suivant l'estimation établie par France Domaines le 30 juillet 2015.

La parcelle concernée, cadastrée N 114, commune avec la partie neuve restant propriété de la CCPO, doit faire l'objet d'un découpage par un géomètre expert.

En outre, l'intéressé souhaiterait bénéficier d'une prise anticipée des locaux dans l'attente de la signature de l'acte définitif. Si tel était le cas, cette autorisation ne saurait être délivrée que conformément aux prescriptions du notaire rédacteur de l'acte (Me Antoine FABRE).

Oui cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VEND** à M. Jérôme POYER, à titre individuel ou en tant que représentant de toute société civile ou commerciale créée ou à créer, la parcelle construite du bâtiment de l'ancienne pépinière (en cours de découpage par un géomètre) dans l'objectif d'y implanter des activités professionnelles, pour un montant de 130 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte (compromis de vente et acte définitif) pour finaliser cette affaire
- **AUTORISE** M Jérôme POYER à disposer par anticipation des locaux afin d'y entreprendre des travaux selon les prescriptions du notaire
- **APPROUVE** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 avril 2016

Suivent les signatures

Affiché le 19/04/2016



Le Président

Daniel LACRAMPE

